



C.S.E. TELEPERFORMANCE FRANCE

DECLARATION A LA REUNION ORDINAIRE

POINT 19 DEPLOIEMENT TELETRAVAIL

– 26 NOVEMBRE 2020

Depuis le 30 Octobre dernier et la mise en place de la seconde période de confinement, nous avons constaté le retour en force des organisations de travail en télétravail sur nos centres.

Le télétravail a été rendu **obligatoire** suite au regain de l'épidémie et au souhait du gouvernement, il n'y aura pas de grands changements à venir, ainsi le **télétravail à 100 %** pour ceux qui le peuvent devrait rester la norme jusqu'à la fin de l'année, voire même au courant 2021.

Au regard de la situation même temporaire, nous souhaitons attirer votre attention et vous faire le rappel de nos demandes :

- Nécessité cruciale d'étudier la situation des salariés qui sont en télétravail depuis la 1ère vague du confinement en Mars dernier, une étude sur les risques psychosociaux nous semble complètement légitime afin d'accompagner les salariés et de déterminer les risques pour y remédier, nous avons fait à nouveau cette demande dans le cadre de la commission de suivi du 17 Novembre dernier portant sur l'accord RPS.
- Nous souhaitons aussi attirer votre attention sur la question des nouveaux outils de production et de la caméra en situation de télétravail. Les rapports d'expertises concernant l'utilisation des outils Security Rider, TP interact, Coaching Lab ou TP Observer ont révélé que les risques psychosociaux sont signalés à un niveau élevé et à cela se rajoute l'utilisation d'une caméra intrusive qui sera attentatoire au respect de la vie privée. Cette multiplication et l'omniprésence en continu des outils ou moyens de surveillance des salariés ne font qu'augmenter les risques psychosociaux, nous demandons un moratoire sur l'utilisation des nouveaux outils et notre direction doit s'engager, par écrit, à ne pas sanctionner si refus de l'utilisation de la caméra de la part du salarié.
- Conformément à notre demande de continuité de la négociation sur le télétravail, nous souhaitons que la direction fixe une nouvelle date pour poursuivre la négociation de cet accord qui a été entreprise en juin dernier ; nous réitérons notre demande de fin août, à savoir la fixation d'une nouvelle date de négociation.